

Chapitre 1 – Message du Vérificateur général

Notre rapport de 2024 volume II, comprend quatre chapitres sur les audits de performance et à l'information :

- Processus d'investigation, d'enquête et d'examen en cas de décès d'un enfant
- Accès aux services de traitement des dépendances et de santé mentale
- Politique sur l'hébergement à hôtel
- Rapport de situation sur la mise en œuvre des recommandations d'audit de performance

Processus d'investigation, d'enquête et d'examen en cas de décès d'un enfant

Le décès d'un enfant (une personne âgée de moins de 19 ans) est une profonde tragédie. Le service des coroners, au sein du ministère de la Justice et de la Sécurité publique, est chargé d'investiguer sur ces décès et de superviser le Comité d'examen des décès d'enfants. Notre audit a mis en évidence plusieurs domaines de non-conformité avec la législation, une absence de rapports publics obligatoires et des améliorations à apporter à la formation des coroners.

Accès aux services de traitement des dépendances et de santé mentale

Le ministère de la Santé est responsable de la planification, du financement et de la surveillance de l'accès en temps opportun aux services de traitement des dépendances et de santé mentale. Nous avons constaté que les temps d'attente pour un traitement dépassent les mesures de performance établies par le ministère, que le budget des services de traitement des dépendances et de santé mentale n'est pas mis à jour en fonction des besoins et que les rapports sur les temps d'attente pour l'accès aux services sont incomplets.

Politique sur l'hébergement à hôtel

Le ministère des Finances et du Conseil du Trésor est responsable des décisions stratégiques régissant les déplacements des employés en ce qui a trait aux frais d'hébergement à l'hôtel. Notre vérification a permis de constater que les économies non réalisées liées à un changement de politique sont estimées à 632 169 \$ par an, que la décision de cesser de participer au programme de répertoire des établissements d'hébergement du gouvernement du Canada n'est pas étayée par une analyse de rentabilisation et qu'il n'y a pas d'analyse des économies potentielles ou de l'augmentation des coûts.

Rapport de situation sur la mise en œuvre des recommandations d'audit de performance

Le Bureau effectue des travaux de suivi sur les audits des années précédentes afin de déterminer le niveau de mise en œuvre de nos recommandations. Nous avons obtenu des confirmations de la part des entités d'audit pour les années d'audit 2020, 2021 et 2022, et avons constaté que 57 %, 100 % et 71 % de nos recommandations ont été déclarées mises en œuvre, respectivement par année.

Reconnaissance

Nous tenons à souligner le travail accompli par le personnel des ministères dans le cadre du présent rapport. Je tiens également à remercier mon équipe de d'audit pour son dévouement et son professionnalisme dans l'exécution du mandat du Bureau du vérificateur général du Nouveau-Brunswick.



Paul Martin, FCPA, FCA
Vérificateur général